

REGLES A SUIVRE - RECOMMANDATIONS - CONSEILS

SITE INTERNET www.assec79.fr

- **Consulter le site internet de l'ASSEC**, toutes les infos utiles s'y trouvent. (téléchargement de documents, précommandes par formulaire, ...).
- **Pour les précommandes, utiliser de préférence le formulaire prévu.**
- **Utiliser les codes internet de l'année**, pas ceux de l'année précédente.

TELEPHONES, CONTACTS

- **Utiliser le courriel de préférence.** assec79@gmail.com
- Par téléphone, **utiliser les numéros ASSEC : 06 52 50 00 76 ou 07 81 64 08 54**
- **Ne pas appeler à la Mairie inutilement**, appeler l'ASSEC aux N°S indiqués.
- **Merci d'accuser réception** lors des courriers, courriels, ou autres messages de l'ASSEC.

PRECOMMANDES ASSEC

- **Bien respecter les dates limites fixées (1er jeudi de chaque mois à 18 h. pour le fioul).**
- **Faire une précommande, c'est s'engager envers l'ASSEC à passer commande ferme une fois connu le résultat de la demande de prix.**
- **Eviter de passer précommande le dernier jour à la dernière minute.** Les précommandes en retard ne seront plus acceptées.
- Si le bulletin de précommande est envoyé par la Poste, **merci de prévoir le délai d'acheminement de votre courrier.**
- **Anticiper.** Ne pas attendre que la cuve soit presque vide pour passer une précommande fioul.

COMMANDES FERMES AUPRES DES FOURNISSEURS

- **Se rendre disponible le jour où le fournisseur propose sa date de livraison.**
Le fournisseur retenu propose un prix intéressant. Pour s'y retrouver, il optimise ses tournées. De plus, en cas de grosses précommandes notamment, il lui est impossible de livrer tout le monde dans un délai très bref. Il n'est pas tenu de livrer en urgence les adhérents de l'ASSEC.
- **L'ASSEC ne saurait être tenue pour responsable des problèmes rencontrés par l'adhérent lors de sa commande ferme avec le fournisseur** (problèmes de livraison, de qualité du produit fourni, etc).
- **L'ASSEC ne saurait être tenue pour responsable en cas de non réponse des fournisseurs à sa demande de proposition de prix.** En l'absence de solution alternative la précommande du mois considéré serait tout simplement annulée.

Et ... ne jamais oublier que nous sommes bénévoles !